

Le procès de Laurent Nkunda reporté en mars au Rwanda

PANA, 13/01/2010 Kigali, Rwanda - Le procès de l'ex-chef historique de la principale rébellion congolaise, le général Laurent Nkunda, actuellement incarcéré au Rwanda a été reporté ce mercredi au 1er mars par la Cour suprême à Kigali après qu'une des parties civiles convoquées devant la cour avait demandé de comparaître à une date "ultérieure", a constaté la PANA sur place. Dans une salle archicomble de la Cour suprême à Kigali, les juges ont déclaré que "Ce report (du procès) fait suite notamment en l'absence" d'une des parties qui avait été convoquée pour témoigner dans cette affaire".

L'avocat de l'accusé, Me Stéphane Bourgon de nationalité canadienne, avait demandé notamment la comparution de l'actuel chef d'État major suprême de l'armée rwandaise, le général James Kabarebe, à qui il reproche d'être responsable de l'arrestation de son client. On rappelle que ce chef historique de la principale rébellion congolaise, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), avait été arrêté au Rwanda en janvier 2009, à la suite d'une opération militaire conjointe sans précédent lancée par les armées rwandaise et congolaise pour traquer les combattants du mouvement rebelle Hutu rwandais des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) opérant dans les zones transfrontalières entre les deux pays. Détenu dans un endroit "tenu secret" par les officiels rwandais, le général Nkunda n'a jamais été autorisé à comparaître physiquement devant la cour ni de revoir sa famille, son avocat canadien ayant toujours réclamé sa libération "immédiate et sans condition". Depuis le début de ce procès, la justice rwandaise s'est déclarée "incompétente" pour trancher cette affaire renvoyant ainsi son avocat à recourir auprès des instances compétentes. "Ce que nous réclamons pour l'instant (aux autorités rwandaises), c'est de nous donner la suite concernant le sort de notre client, Laurent Nkunda", a déclaré Me Bourgon interrogé par une meute de journalistes. Selon lui, le général Kabarebe (Chef d'État major de l'armée rwandaise) est la seule personne disposée à connaître ce qui se trouve détenu "illégalement", le général Nkunda. "Nous avons demandé (à la justice rwandaise) que le général James Kabarebe puisse comparaître pour livrer ces informations (sur l'endroit et les conditions de détention) de notre client", a renchéri Me Bourgon qui affirme avoir déjà soumis la même requête auprès du Président de la République, Paul Kagame. "La Cour suprême (du Rwanda) a décidé de reporter le procès, car la défense de la personnalité convoquée en la personne du général James Kabarebe a demandé "plus de temps" pour examiner les allégations dont leur client fait l'objet dans cette comparution", ont annoncé les juges rwandais.